Extrait du Vivre en Comminges

http://vivreencomminges.org/Le-depute-Idiart-mis-en-examen.html

Le député Idiart mis en examen dans l'affaire du Syges

Date de mise en ligne : mardi 1er avril 2008

Description :

Jean-Louis Idart, député de la huitième circonscription, conseiller général du de Salies a été mis en examen dans l'affaire qui l'oppose au Syges (syndicat Garonne et Salat) dont il fut le président de 1989 à 2001.

Copyright © Vivre en Comminges - Tous droits réservés

Jean-Louis Idart, député de la huitième circonscription, conseiller général du de Salies a été mis en examen dans l'affaire qui l'oppose au Syges (syndicat Garonne et Salat) dont il fut le président de 1989 à 2001.

Le SYNDICAT Garonne Et Salat, dit SYGES, a été créé le 25 juin 1987 à l'initiative du Comité Départemental de Développement Économique (CDDE), émanation du Conseil Général, et d'un certain nombre de personnalités :

- Gérard ROUJAS, sénateur, conseiller général, président du CDDE
- Claude CORNAC et Gaston ESCUDÉ, vice présidents du Conseil Général,
- MM. MARROT, DURRIEU et MASQUERE, conseillers généraux

La création du Syndicat avait pour but principal de revitaliser un secteur du Comminges en plein déclin s'étendant sur les cantons d'AURIGNAC, CAZERES, SALIES DU SALAT et SAINT MARTORY, en favorisant l'implantation d'entreprises porteuses de projets.

Cette dynamique s'inscrivait dans une politique économique plus vaste d'aménagement du territoire, menée par le Conseil Général, dans laquelle le bassin de Garonne Salat était désigné comme étant une zone prioritaire d'intervention industrielle.

Au cours notamment de deux réunions préparatoires les 20 mai 1986 à MANCIOUX et 1er juillet 1986 à MAZERES Sur SALAT, seules 24 communes sur les 79 concernées avaient en fait exprimé leur souhait d'engager un processus associatif intercommunal de développement industriel avec la participation de cinq des principales entreprises de la zone (ELF, ciments LAFARGE, HENKEL .-SIDOBRE-SINOVA, papeteries LACROIX et STEEL).
Au final, seules 20 communes s'engageaient lors de l'assemblée constituve, bientôt rejointes, dans le courant de l'année 1987, par la commune de SAINT MICHEL. Le 07/04/1989 le conseil municipal de CAZERES sous l'impulsion de son nouveau maire, Gaston ESCUDÉ, décidait d'adhérer au SYGES.

Aujourd'hui s'appuyant sur une délibération annulant la procédure d'adhésion, artistiquement scotchée dans le registre des décisions du Conseil, il conteste son appartenance au syndicat.
L'affaire est devant les tribunaux.

La commune d'AURIGNAC a également décidé d'adhérer au SYGES le 04/02/1994, adhésion acceptée par le Comité syndical du 23/06/1994. Le président du SYGES à l'époque, Jean-Louis IDIART, n'a pas finalisé la procédure administrative.
La commune d'AURIGNAC a donc payé 1487.90Euros de cotisations par an pendant 7 ans sans être officiellement adhérente du SYGES !
Curieusement d'ailleurs, en 2002, lorsque le maire d'AURIGNAC a découvert avec ses collègues l'ampleur du désastre révélé par la Chambre Régionale des Comptes, il n'a pas insisté pour que l'adhésion de sa commune soit officialisée...Heureux élu !

Copyright © Vivre en Comminges

A ce jour, le Syndicat compte officiellement 21 communes membres, solidaires,...pour éponger les dettes.

Post-scriptum :

Pour en savoir plus : Le député Idiart (site de Vivre en Comminges)

Article publié sur www.vertcomminges.com) par Michel ROUX le jeudi 1er avril 2008.

Copyright © Vivre en Comminges